



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 49533

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur le taux d'emploi des diplômés bac + 4 en 2003. Une récente enquête fait apparaître qu'un an après l'obtention de leur diplôme, 45 % d'entre eux sont toujours à la recherche d'un premier emploi. Il souhaiterait savoir de quelle façon il entend augmenter ce taux d'emploi. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur la situation des jeunes diplômés « bac + 4 » en 2003. Une récente enquête de l'association pour l'emploi des cadres (APEC) a souligné que 43 % d'entre eux étaient toujours à la recherche d'un premier emploi un an après l'obtention de leur diplôme. Le Gouvernement a pleinement conscience de cette situation difficile et, à ce titre, mène une réflexion visant à proposer des mesures pour augmenter le taux d'emploi des jeunes diplômés et les aider à s'insérer sur le marché du travail. En octobre 2004, la durée moyenne d'inscription au chômage des jeunes les plus diplômés était de 111 jours contre 130 jours pour les jeunes sans diplôme ni qualification. Le même mois, 274 083 jeunes de moins de vingt-cinq ans d'un niveau de diplôme inférieur ou égal au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) étaient inscrits au chômage contre 28 796 au moins titulaires d'une licence. Ces chiffres expliquent l'urgence de la situation qui a guidé l'action de l'État en faveur des moins diplômés. Au regard de ces chiffres, le Gouvernement à travers la loi de programmation pour la cohésion sociale a décidé, en priorité, d'accompagner sur cinq ans vers l'emploi durable 800 000 jeunes les moins qualifiés. Toutefois, un article de la loi de programmation pour la cohésion sociale institue également un droit à l'accompagnement vers l'emploi pour l'ensemble des jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans révolus, en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle, quel que soit leur niveau de diplôme. Aussi, conscient des difficultés rencontrées par ces jeunes les plus diplômés, le Gouvernement mettra-t-il en oeuvre, dès 2005, des mesures visant à faciliter leur insertion professionnelle. Il ne manquera pas de tenir informée la représentation nationale des actions envisagées pour ce faire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49533

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8287

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1413